L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI, 9 OCTOBRE.

UNE NOUVELLE ET GRANDE EPOQUE EN MEDECINE.

Le Dr MAGGIEL est le fondateur d'un nouveau système médical. Les partisans de la quantité (dont les doses affaiblissent l'estomac et paralysent les intestins) doivent s'incliner devant l'homme qui rend la santé et l'appétit à l'aide d'une ou deux de ses Pilules extraordinaires en fait disparaître la plaie la plus opiniâtre à l'aide d'une boîte de son merveilleux Salve. Les cures étonnantes dues aux Pilules et au Salve de Maggiel ont ouvert les yeux au public sur l'inefficacité de certains remèdes qu'il prenait aveuglément. Les Pilules de Maggiel ne sont pas de celles qui s'avalent par douzaines et dont chaque boîte doit nécessairement etre suivie d'une autre. Une ou deux de ces Pilules remettent les intestins en parfait état, excitent l'appétit et raniment le malade qui ne ressent pas de coliques et chez qui il n'y a pas de réaction sous forme de constipation. Si le foie est affecté, ces Pilules en rétablissent les fonctions, si les nerfs sont faibles, elles les fortifient. C'est la dernière de ces qualités qui les rend si précieuses pour les femmes délicates. Pour les ulcères et les maladies de la peau, le Salve de Maggiel. Les PILULES de Maggiel POUR LES MALADIES BILIEUSES, la DYSPEPSIE et la DIARRHEE réussissent où les autres remèdes sont employés en vain. Le SALVE DE MAGGIEL est infaillible pour les coupures, la teigne, les brûlures, et autres affections de la peau.

A vendre par

J. MAGGIEL,
11, Pine street, New York.
Et par tous les pharmaciens, à 25 cents la boîte.
14 sept—1 an tij

Quelque chose de nouveau SOUS LE SOLEIL.

Une Nouvelle Ère dans la Médecine

☞ Que les malades lisent ce qui suit:

☞ Que tous ceux que les médecins ont abandonnés et qu'on dit incurables lisent ce qui suit:

☞ Que tous ceux pour qui les faits sont des preuves lisent ce qui suit:

QU'IL SOIT CONNU PAR LES PRESENTES que ce vingtième jour de juin de l'année mil huit cent soixante six, s'est présenté devant moi Joseph Haydock que je connais comme tel et qui, ayant été assermenté, déclare: qu'il est le seul agent, aux Etats-Unis et leurs dépendances, pour la vente des préparations et des médicaments connus sous les noms de MAGGIEL'S PILLS AND SALVE [Pilules et Salve de Maggiel] et à croit que les certificats sont des copies littérales.

JAMES SMEITRE,
Notaire public,
[L. S.] Wall street, New York.

Dr MAGGIEL—Je prends la plume pour vous informer du grand soulagement que j'éprouve et vous dire que grâce à votre remède je suis enfin délivré de cette affreuse douleur au côté. Oh! Docteur, que je suis heureux d'avoir un peu de sommeil. Je ne saurais assez écrire. Je vous remercie mille fois et suis convaincu que vous êtes réellement l'ami de ceux qui souffrent. Je n'ai pas pu résister au désir de vous écrire et j'espère que vous ne m'en voudrez pas.

JAMES MYERS,
Avenue D.

Je certifie qu'en quittant l'armée j'avais une diarrhée chronique et que les Pilules du Dr Maggiel m'ont guéri.

WILSON HARVEY,
13, Pitt street.

New York, 7 avril 1865.

Voici un cas intéressant:—Un homme, employé dans une fonderie, en versant du fer fondu dans un vase humide, causa une explosion, une pluie de fer fondu lui tomba dessus et il fut horriblement brûlé; huit semaines après l'accident, il me donna le certificat qu'on va lire.

New York, 11 janvier 1866.

Je me nomme Jacob Hardy; je suis fondeur. Je fus brûlé, en novembre dernier, par du fer liquide. Les brûlures se cicatrisèrent, mais il me resta dans une jambe une plaie qui ne commit pas de suppurer. Je fis l'essai du Salve de Maggiel et fus guéri en quelques semaines. Tout ceci est vrai. On peut me voir au Jackson's Iron Works, 3me Avenue.

J. HARDY,
119 Goerick street.

EXTRAITS DE DIFFERENTES LETTRES.

"Je n'avais pas d'appétit; les Pilules de Maggiel m'en ont donné."

"Vos Pilules sont merveilleuses."

"Je fais demander une autre boîte que je garderai dans la maison."

"Le Dr. Maggiel m'a guéri de mon mal de tête qui était chronique."

"J'ai donné la moitié d'une de vos Pilules à mon petit enfant, pour le choléra morbus. Le cher petit être était bien au bout d'un jour."

"Je suis guéri de ma nausée d'un matin."

"Le Salve de Maggiel (une boîte) m'a guéri de mes bourdonnements. Je m'en suis frotté derrière l'oreille et les bourdonnements ont cessé."

"Envoyez-m'en deux boîtes; j'en veux une pour une pauvre famille."

"Je vous envoie une piastre; votre prix est vingt-cinq cents, mais votre remède, selon moi, vaut bien une piastre."

"Envoyez-moi cinq boîtes de vos Pilules."

"Faites-moi parvenir trois boîtes de votre Salve par le prochain courrier."

☞ J'ai plus de deux cents certificats de ce genre, mais l'espace me manque pour les donner.

J. MAGGIEL, M. D.

PILULES ET SALVE DE MAGGIEL se vendent, à la Nouvelle-Orléans, chez BARNES, WARD & CO.

Pour les maladies bilieuses.

Rien ne guérit aussi sûrement que ces Pilules. Leur [illegible] presque magique se fait sentir de suite. Ces remèdes sont composés des

VEGETAUX

les plus purs. La femme la plus délicate et le plus petit enfant peuvent les prendre sans danger.

Pour les maladies de la peau.

Le SALVE est un médicament précieux. Non-seulement il agit sur l'extérieur, mais il atteint la source du mal.

LES PILULES DU DR. MAGGIEL

guérissent invariablement les maladies suivantes:

L'asthme,	La fièvre en frissons,
Les maladies d'entrailles,	Les maux de tête,
La toux,	L'indigestion,
Le rhume,	L'influenza,
Les maladies de poitrine,	L'inflammation,
La constipation,	La faiblesse interne,
La dyspepsie,	La maladie de foie,
La diarrhée,	L'abattement,
L'hydropisie,	Les rhumatismes,
débilité,	La teigne,
	Les maladies de la peau.

Chaque boîte contient douze pilules.

UNE PILULE EST UNE DOSE.

EXTRAIT.

Académie de Médecine 1864.

Les Pilules de J. Maggiel sont admises par l'Académie, ainsi que son Salve, si 4 grains par once de la solution de morphine de Magendie y sont ajoutés.

Décembre 20, 1864.

Des échantillons du Salve ont été analysés; ce médicament renferme 5 1/2 grains par once du Salve de Maggiel.—Adopté par permission spéciale seulement.

☞ AVIS—Il n'y a de véritables que les boîtes ou les pots sous la marque de la maison, portant la signature du DOCTEUR J. MAGGIEL, New-York, et dont l'imitation est un crime.

☞ A vendre par tous les marchands de remèdes des Etats-Unis et des Canadas, à 25 cents la boîte ou le pot.

14 sept—1 an—tij

EN VENTE

No. 166 rue du Camp, au premier:

LE "STOVE" AU PETROLE DE GRAY.

L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce fourneau, adapté à l'usage des familles, réunit de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni suie, ni cendres; est portatif, et en outre accomplit tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.

Journellement entre 1 et 2 heures P. M., on y fait la cuisine.

Au No. 166, RUE DU CAMP, au premier.

17 juin—6m

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

160 ....RUE STE-ANNE........ 160.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, tables en marbre ou en ardoise, et ont des BANDES DE KAVANAUGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à

E. RICHARD, Boîte 1776, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

20 avril—6m

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans,

Rue Gravier, No. 139, entre les rues Camp et St-Charles.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président;
WM. P. KELLOGG, Vice-Président.
H. P. JAMVIER, Secrétaire.

juillet—1an—tij

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des chaudières, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à décortiquer, des moulins à scies, des presses à coton, des grils de Nowell, des broches à fourneaux, des grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur, et toute espèce de machines pour le Sud.

14 sept—6 m LEEDS & CO.

Ecuries du CRESCENT.

Dr. JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire.

Nos. 50 & 52, rue Baronne.

AYANT acheté du Col. James Kelligan ses écuries, situées aux Nos 50 et 52, rue Baronne, entre Commune et Gravier, j'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général que je suis prêt à recevoir en pension les chevaux et les mulets et à prendre soin de toute espèce de buggies et de voitures. Mon établissement [le mieux distribué et le plus aéré] contient 120 stalles et la meilleure remise de la ville. Venant de recevoir une grande quantité de chevaux de trot et autres, et des buggies neufs, j'invite respectueusement mes amis et le public amateur à venir voir par eux-mêmes.

Il y a dans l'établissement un grand cour pour l'exercice des animaux où les soigne gratis en cas de maladie, tant qu'ils sont comme surveillance.

JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire.

7août—3m

Salon d'Huitres et Restaurant de Frank.

Rue d'Orléans, No 34, entre les rues Royale et Bourbon, en face du Théâtre d'Orléans. L'établissement est tenu par FRANK KLEIN.

On y trouvera de bonnes huîtres et une excellente table. Venez chez le vieux Frank. L'ouverture a lieu le 1er septembre 1866. 31 août—3m

RESTAURANT FRANÇAIS,

73.....RUE DE CHARTRES.....73

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Arts

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptêmes, bals, etc. PH. FORGET conservera ses anciens prix.

RESTAURANT ST LOUIS,

Tenu par Henri Barbe.

Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de famille, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

[illegible] Barbe ayant agrandi son établissement en y ajoutant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement aux [illegible]

14 novembre—[illegible]

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus; d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la mort ou des pressentiments de malheurs, une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier; ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est constant. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient compris des excès des imprudences, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNEE

Chasse du système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quel que ancienne qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique.

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui désolent humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille DE HELMBOLD.

Il nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre; et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, mais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareil ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un galon du sirop de salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du royaume de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

à vendre par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de HELMBOLD;

594, Broadway, New York.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

☞ Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, 196......RUE DU CANAL......196 entre Bourgogne et Rempart, où il continue à exécuter avec soin et promptitude toutes les opérations d'un l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais

10 sept—1m

GERMANIA

Compagnie d'Assurances.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 135, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000.

Avec privilège de le porter à $1,000,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière; elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président.
D. MICHEL, Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Etmer,	F. Wintz,
W. B. Schmidt,	Geo. Merz,
F. A. Luling,	Louis Schwarz,
A. Bruhn,	G. L. Mayer,
H. Zuberbier,	Chas Bender,
Thos Scherr,	Chas Leidner,
H. F. Klumpp,	H. Bierhorst,
G. T. Forster,	L. F. Berje,
F. Frob,	G. H. Breitendich,
H. W. Schwartz,	Julius Hoerner,
D. Michel,	F. Rickert,
Aug. Koenig,	E. Clarus.

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866:

Primes d'incendie	$392,131 71	
Primes de marine	128,303 15	
Primes de rivières	566,449 50	
		$1,087,389 40
Montant des primes expirées		805,461 44
Pertes payées et estimées—		
Pertes d'incendie	$24,492 06	
Pertes de navires	73,646 85	
Pertes de rivières	248,461 34	
Escompte payé au lieu de scrip	79,762 37	
Taxes payées	5,192 34	
Réassurances payées	61,407 21	
Profits et pertes, dépenses générales, timbres, escompte en moins, &c.	143,166 60	
		678,739 21
Bénéfice net		$257,751 23
Montant des primes participant au dividende scrip		404,711 00
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets garantis par hypothèques		$ 60,445 00
Billets garantis par actions		39,934 46
Effets		51,188 51
Propriétés foncières		60,000 00
Placé en bons consolidés et en bons de la ville		70,000 00
Placé en actions de banques		89,000 00
Scrip étranger et du pays, compte de scrip		55,253 20
Compagnie du Dry Dock Vallette		1,875 00
Du pour primes et en voie de perception		105,669 18
En caisse		257,430 00
		$947,169 30

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent comptant, sur tous ses certificats non payés de scrip aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende-scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes acquises et ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera émis des certificats, pour le dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Saml H. Kennedy,
G. B. Reddecke,	James J. Hanna,
Saml B. Newman,	A. Duthill,
P. H. Pulley,	Wm. Edwards,
S. Hernandez Jackson,	A. Obel,
A. Thomson,	A. B. Reading.

25 mai—3m

Compagnie d'Assurance de L'UNION DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866—		
Primes sur les risques d'incendie		$122,397 94
" des rivières		81,721 25
" des mers		58,328 79
		262,447 98
En moins, primes remboursées		28,435 44
		234,012 44
Primes non expirées le 30 avril 1866		32,276 30
		266,388 74
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Pertes par les incendies	$23,615 73	
" sur les rivières	24,376 66	
" sur les mers	35,411 43	
Total des pertes		83,398 62
Ré-assurances		7,646 39
Dépenses, intérêt sur le scrip et le profit, compte de pertes et profits, escompte et compte d'intérêt		74,391 35
Taxes et Revenus interne		7,064 72
Quinze pour cent remboursées		30,394 87
En réserve, pour risques non expirés		29,647 12—233,071 44
Bénéfice net		$41,029 30
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets de capital		129,129 [illegible]
Prêts garantis par hypothèque		6,786 [illegible]
Prêts garantis		[illegible]
Billets à recevoir		[illegible]
Du pour primes		[illegible]
Actions, bons et autres garanties		127,693 [illegible]
En caisse		61,724 [illegible]
Comptes individuels pour primes		29,276 [illegible]
Propriétés foncières		19,507 [illegible]
		$429,331 [illegible]

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

M. CRAWFORD, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle Orléans

Assermenté et signé pardevant moi, ce 5 mai 1866.

S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un dividende de vingt piastres et 60 cents par action. Ledit dividende sera porté au crédit du stock non payé.

Ils ont en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs desdits certificats, à partir de Lundi, 14 du courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les périls des mers, des rivières, et contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, aux taux courants de primes, et rembourse vingt pour cent aux personnes qui se font assurer.

DIRECTEURS:

J. H. Etmer,	L. F. Généres,
A. Chiapella,	E. W. Ogden,
R. W. Adams,	W. B. Schmidt,
C. Kohn,	J. J. Fernandez,
J. A. Seignouret,	A. Castin,
Jno. J. Adams,	A. Brousseau,
Victor Berthe,	J. Goldstein

[illegible] S. Saloy

John Daray, Samuel M. Todd, subrogé, vs le capitaine et les propriétaires du bateau à vapeur "Fanny Pearson."

CINQUIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—No 15,188 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, cinq de novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles de Canal et de la Douane, dans la Deuxième District de cette ville, à la folle enchère de Capt. N. Grant, lequel ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 16 de septembre 1866, à la vente publique et adjudication de—

Le bateau à vapeur FANNY PEARSON ensemble avec sa machine, ses meubles [illegible], tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le Nouveau Bassin, au pied de la rue Cedar.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

5 oct—5, 12,22,30 et 5nov

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Des [illegible] et des Commerçants de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, RUE CARONDELET No. 33.

[illegible] Compagnie continue d'émettre des polices [illegible] les PERTES ou les AVARIES causées par [illegible] et pour les PERILS des MERS et des RIVIERES, aux taux courants de prime.

Le livre de souscription au capital de la Compagnie est encore ouvert au bureau de la Compagnie, pour ceux qui désirent profiter des avantages des DIVIDENDES AU COMPTANT, avantages que donne la Charte de la Compagnie.

—DIRECTEURS—

JAMES HEWITT, de la maison Hewitt, Norton & Co.
JOS. W. CARROLL, de la maison Carroll, Hoy & Co.
W. A. JOHNSON, de la maison W. A. Johnson & Co.
J. W. BURBRIDGE, de la maison J W Burbridge & Co.
J. I. NOBLE, de la maison Battle & Noble.
MOSES GREENWOOD, de la maison M. Greenwood & Co.
ALFRED S. HUNTINGTON, de la maison Huntington & Bro.
J. G. BROWN, de la maison Cummings, Brown & Co.
JOHN PHELPS, de la maison John Phelps & Co.
MARSHALL J. SMITH, de la maison Marshall J. Smith & Co.
R. CAULFIELD, de la maison Keep & Caulfield.
JOHN CHAFFE, de la maison John Chaffe & Bro.
L. H. TERRY, de la maison Lacey, Terry & Co.
J. D. BLAIR, de la maison J. D. Blair & Co.
T. M. SCOTT, de la maison T. M. Scott & Co.
WM. BALL, de la maison Wheelock, Finlay & Ball.
ALF. H. ISAACSON, de la maison Isaacson, Seixas & Co.
P. S. WILTZ, de la maison Plauché & Wiltz.
RICHARD MILLIKEN, de la maison Milliken & Brinsmade.
SAMUEL E. MOORE, de la maison Samuel E. Moore & Co.
WM. H. HENNING, de la maison Wm. H. Henning & Co.
H. McNEIL VANCE, de la maison Byrne, Vance & Co.

HUGH McCOLL, ROBERT PITKIN,
W. B. TULLIS.

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire. 2 oct—6m

LOTERIE

DE L'ETAT DU KENTUCKY.

NOMBRE SIMPLE.

MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT......$60,000.

Devant être tirée à COVINGTON, KY. comme *Classe L*, le 15 octobre et comme *Classe M*, le 30 octobre 1866.

PLAN.

1 lot de	$60,000 soit	$60,000
1 lot de	20,000 soit	20,000
1 lot de	5,000 soit	5,000
1 lot de	5,000 soit	5,000
1 lot de	4,500 soit	[illegible]
1 lot de	4,500 soit	[illegible]
20 lots de	1,000 soit	20,000
63 lots de	500 soit	31,500
135 lots de	300 soit	40,500
220 lots de	200 soit	44,000

— Lots d'approximations: —

9 lots d'approximation, de $500 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $60,000 soit ... $4,500

9 lots d'approximation, de $300 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $20,000 soit ... 2,700

9 lots d'approximation, de $250 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,950 soit ... 2,250

9 lots d'approximation, de $200 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 soit ... 1,800

9 lots d'approximation, de $100 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $4,500 soit ... 900

9 lots d'approximation, de $100 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $4,500 soit ... 900

527 lots s'élevant à ... $270,000

Billet entier $18; demi-billet $9; quart de billet $4 50; huitième de billet $2 25; seizième de billet $1 13.

☞ Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Il sera répondu, par la malle suivante, aux demandes de billets de cette magnifique Loterie, et, aussitôt après le tirage il sera le résultat du tirage avec explication du résultat de chaque placement.

S'adresser à CHAS T. HOWARD,
marchand ayant licence,
No 40, rue du Camp.

ou à la boîte No 694 du bureau de poste de la Nlle-Orléans.

30 sept

INSTITUTIONS.

Classes du Soir, entre 6 et 9 heures,

Au COLLEGE DES REMPARTS, 240.

Dirigé par M. CARON.

L'Anglais, le Français, l'Arithmétique, la Tenue des Livres, les principales Notions Usuelles.

2 oct—1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre, SUCCESSEUR DE Mme DERON.

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On Peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21 sept—6m

INSTITUT SAINT-CHARLES,

Pensionnat et externat pour les jeunes Demoiselles,

Dirigé par Mme C. MACÉ,

Rue Bourbon, No 104.

LE cours des études recommencera, dans cette institution, LUNDI, 3 septembre.

Un grand nombre de professeurs d'élite sont attachés à l'Institut St Charles depuis longues années, et rien n'est négligé par la Directrice, on le sait, pour donner aux élèves qui lui sont confiées, la plus haute éducation morale et intellectuelle.

Pour prospectus s'adresser au local de l'Institut.

25 août—3 m

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris,

145......rue Commune......145

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages qui ne leur ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général; sur les bons, les actions, les scrips, les garanties du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union.

Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à [illegible]

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

[illegible]

Pour aller au Lac et en revenir le même jour: 25 cents.

Pour aller à la station de Gentilly: 15 cents et autant pour revenir.

A dater de DIMANCHE, 1er AVRIL 1866, les convois partiront comme suit:

—Départ des trains—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4 h. A. M., char à cheval		5½ h. A. M.	char à vapeur
6	char à vapeur.	7	
8½		8½	
9½		9½	
10½		11½	
MIDI		1 h. P. M.	
2 h. P. M.		2½	
3		3½	
4		4½	
5		5½	
6		6½	
7		7½	
8		8½	
9		10	

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant départ du convoi.

Prix: 15 cents pour aller et 15 cents revenir.

G. PANDELLY,
Surintendant.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées en 1864		$74,772 [illegible]
Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1865:		
Sur les risques d'incendie	$196,129 37	
Sur les risques de mer	34,822 05	
Sur les risques de rivière	67,688 41	
		291,641 73
Total des primes		$376,414 73
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1865	$93,364 00	
Primes remboursées	3,354 67	
		96,668 67
Montant net des primes		$279,745 [illegible]
Pertes: Sur les risques d'incendie	$54,429 00	
Sur les risques de mer	29,694 00	
Sur les risques de rivière	51,746 19	
		$135,769 19
Taxes	13,179 13	
Réassurances	5,625 00	
Dépenses générales, intérêts au moins	13,471 77	
Intérêt de scrip	21,936 00	
		185,781 [illegible]
Bénéfice net		$93,014 [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets pour primes		$6,506 00
Billets garantis par nantissement et hypothèque		113,546 38
Dû pour primes en voie de perception		73,076 71
Actions de la Compagnie du Gaz, bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons		161,000 00
Scrips de différentes compagnies d'assurance		102,099 [illegible]
Propriétés foncières		26,314 45
En caisse		77,088 67
		580,387 [illegible]
En moins: Intérêt non réclamé sur scrip	$4,633 30	
Intérêts payables sur scrip	21,936 00	
Réclamations non encore réglées	15,300 00	
		41,869 [illegible]
		$511,309 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui, 9 janvier 1866, pardevant moi, soussigné, notaire public, dans et pour la paroisse susdite, se sont présentés Jules E. Tuyes, Président, et J. W. Hincks, Secrétaire, de la compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, de la Nlle-Orléans—lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 9 janvier 1866.

P. CHS. CUVELLIER,
Notaire Public.

Les directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1865 et il sera émis des certificats, pour ce dividende, à partir du 2 avril prochain.

L'intérêt de six pour cent dû sur les certificats (non encore payés) de profit, sera payé aux détenteurs en à leurs ayants-cause, à partir du deuxième lundi de mars.

—DIRECTEURS—

A. Rochereau,	J. M. Caballero,
G. W. Babcock,	Wm Steven,
George Urquhart,	Jos. Reynoodt,
J. A. White,	Chs. Lafitte,
W. F. Vredenburgh,	J. M. Lapeyre,
T. Bailly Blanchard Jr.,	Jules Tuyes.

MALADIES SECRETES

M. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la Peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Eczéma, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, la Chlorose, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Genito-Urinaire, [chez les deux sexes] sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 8 heures du matin, à 5 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr Ricord.

Les deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée et de la blennorrhée.

E. GAUDOZ

coin Conti et Bourgogne

B. GRAHAM & CO,

130......RUE GRAVIER......130

Entre les rues Camp et St Charles.

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

AFFELLENT respectueusement l'attention de commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qu'il arrivent par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à chemises, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Bleu, ginga bleu, toile dite Planter's, toile à Osnaburg, toile à monstiquaires, mouchoirs de lin et autres, linons blancs, linons imprimés, de laine [illegible], draps damas, nappes et serviettes, drapés [illegible] et dito blanc, coutils, Ducks, Hollande [illegible], mousselines suisses, tape checks, gingham, [illegible], tartan Winseys [illegible], etc.

5 janv—6m

AGENCE D'IMMIGRATION

54, RUE DE L'UNION,

Nlle-Orléans, Louisiane,

M. F. REIMONENQ [illegible] la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de Commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde ou de la Chine.

GEO. H. DUNBAR,

LIQUORISTE,

FABRICANT DE LIQUEURS,

[illegible] RUE ST-LOUIS...........6

Nlle-Orléans.

ANISETTE...CURAÇAO...MARASQUIN

—Et—

Liqueurs françaises de tous genres.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1865		$220,611 50
Savoir:		
Primes d'incendie	$142,505 65	
Primes de mer	54,796 42	
Primes de rivière	23,232 43	
En moins, primes non expirées	28,363 00	
Primes remboursées	1,273 86	— 29,661 36
Primes inscrites		$190,949 62
Pertes payées, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$36,218 87	
Sur les risques de mer	31,150 17	
Sur les risques de rivière	16,736 72	
	$84,115 46	
Réassurance	8,749 82	
Quinze pour cent remboursé	19,754 54	
Taxes et licences des Etats Unis, de la ville et de l'Etat	10,079 82	
Frais, profits et pertes, intérêt de scrip, escompte et intérêt en moins	26,702 70	— 142,399 34
Montant net des primes participant		$48,550 28
L'actif de la Compagnie comme suit:		
Dû pour primes, en voie de perception		$41,694 19
Effets pour primes		27,267 [illegible]
Placé en actions de chemins de fer		32,311 00
Placé en actions de banques		71,451 80
Placé en scrips de Compagnies d'Assurance Mutuelle		72,522 00
Prêts sur garanties		10,477 70
Prêts sur hypothèque		15,587 43
En caisse		39,098 62

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, président.

H. CASTARÈDE, secrétaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 15 décembre 1865.

SAMUEL MEYERS,

Deuxième juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans

Les directeurs ont résolu de payer, à partir du 9 février 1866, six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés; ils ont de plus déclaré un dividende-scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes participant, pour l'année expirée le 30 novembre 1865 et il sera émis des certificats, pour ledit dividende, à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS:

J. Lorber	J. Lemore,	D'que Bouligny
A H D'Meza,	John Gauche,	Omer Gaillard
A. Miltenberger,	J. A. Bouse,	T. Avendano
A. Bidault,	A. Marques,	Jos A. White,
	A. Vavid De Grey	[illegible]

Compagnie d'Assurance MUTUELLE DES MARCHANDS.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1866, y compris les primes non expirées de l'année précédente:		
Sur les risques d'incendie		$966,168 00
Sur les risques de rivières		471,133 02
Sur les risques de mer		347,232 22
Total des primes		$1,784,534 22
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1866	$271,315	
Primes remboursées	35,169 36	
		$266,484 36
Montant net des primes du 31 mai 1866		$1,518,069 64
Pertes payées pendant l'année:		
Sur les risques d'incendie	$342,862 16	
Sur les risques de rivières	269,530 80	
Sur les risques de mer	331,522 84	
	$963,635 84	
Taxes	30,364 17	
Réassurances, Profits et Pertes	175,885 59	
Remboursé, 10 et 15 pour cent	70,270 76	
		$1,000,163 36
Intérêts, moins dépenses		$428,366 28
		2,540 27
Bénéfice net		$451,606 55
Montant net des primes au 31 mai 1866		$1,518,069 64
Moins montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 10 et 15 pour cent		577,935 00
Montant des primes participant aux profits		940,134 64
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse		$205,450 97
Propriétés foncières		167,091 25
Billets garantis par hypothèque		506,515 71
Billets garantis par nantissements		54,377 [illegible]
Actions de Banques		179,780 00
Actions du chemin de fer		76,000 00
Primes en voie de perception		119,236 80
Effets à recevoir		119,197 44
Scrips d'autres Compagnies mutuelles		46,700 00
Bons de l'Etat de la Louisiane		1,700 00
Actions de la Bourse Levée Steam		5,000 00
Actions du Dry Dock Vallette		4,375 00
Actions de la Compagnie du Gaz		5,600 00
Bons de la ville		95,134 00
		$1,604,089 35
En moins:		
Intérêts dûs et non réclamés	$31,578 00	
Intérêts à payer en juillet	54,169 36	
	$85,747 44	
Scrip de 1856 payable en juillet	185,663 00	
Primes non expirées le 31 mai 1866	271,315 00	
		$542,745 44
Actif net		$1,061,343 91

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Nouvelle Orléans, 5 juin 1866.

Qu'on se souvienne que le cinq juin 1866, pardevant moi, juge de paix dans et pour la paroisse susdite, sont présentés John Pemberton, président, et P. Fourchy, secrétaire de la compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant été assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
P. FOURCHY, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce — juin 1866.

PAUL W. COLLENS,
Troisième juge de paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 5 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende, en scrip, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été résolu de PAYER, à partir du [illegible] juillet prochain, L'EMISSION DE SCRIP DE L'ANNEE 1856 et six pour cent d'intérêt, en billets courants, sur tous les scrips en cours par la Compagnie.

DIRECTEURS.

John Pemberton,	Ed. Dupont or,
Pierre Pouts,	David McCord,
Chs. Fleury,	P. Mengere,
S. Z. Relf,	J. Morgan Ha [illegible]
J. J. Fernandez,	L. F. Generes.
M. Puig,	

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,

Au coin des rues Camp et Gravier.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1866		$963,549 84
Savoir—primes d'incendie	$366,455 63	
de mer	136,202 71	
de rivières	390,391 45	
		$893,049 80
En moins, primes remboursées	$ 3,370 02	
de primes non expirées	51,516 00	
		$55,486 62
Montant net des primes		$848,061 61
PERTES PAYEES.		
Pertes par l'incendie	$146,345 64	
Pertes sur mer	138,323 95	
Pertes sur les rivières	126,323 20	
	$ 412,962 33	
Réassurances	59,[illegible] 36	
Dépenses générales taxes, intérêt, profits et pertes	148,913 13	
		604,015 75
Bénéfice net		$244,915 —
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Placé en propriétés foncières		$57,082 00
Placé en hypothèques sur propriétés foncières		66,382 50
Placé en bons de la ville et autres		161,300 00
Placé en actions de banque		105,130 00
Placé en scrip de compagnies d'assurance		119,694 00
Prêts garantis		18,358 00
Effets		49,504 84
Primes en voie de perception		157,961 16
En caisse		284,149 2[illegible]
		$977,638 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans,

Assermenté et souscrit devant moi, ce 10 mars 1866,

EDMOND MEUNIER,

Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net participant des primes pour l'année expirée le 28 février 1866, et il sera émis des certificats pour ledit dividende scrip à partir du 2 juillet prochain.

Les certificats-scrip émis pour l'année 1859 seront payés et il sera payé en outre six pour cent d'intérêt, sur tous les certificats de scrip non payés, le deuxième lundi de mai 1866, aux porteurs desdits certificats ou à leurs ayants-cause.

CHARLES BRIGGS, Président.
A. CARRIERE, Vice Président.
J. P. Roux, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Charles Briggs,	Archibald Montgomery,
Ant. Carrière	Henry J. Voss,
George A. Fosdick,	Jos. Jackson,
Moses Flicher	E. Marques,
R. Brugier,	Alfred Dolbonde,
E. Cramer,	Chs. Weisbaas,
Charles Lafitte,	A. Lacourt,
John S. Maunsel	Frank Williams,
P. Anderson,	Thomas Byrne,
Alfred Kearny	John Thornhill
A. B. Montgomery,	W. A. Violett
A. P. Prieur,	D. Piaggio,
A. P. Robbins,	Hugh McDonald,
Geo. W. Dunbar,	Harlow J. Phelps,
F. F. Stockmeyer,	Wm. H. Pinckard
George W. [illegible]	Henry H. Bryan

[illegible] S. L. Wooldridge.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

DIXIEME ETAT ANNUEL

Pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1864, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$130,063 73	
Sur les risques de mer	65,122 67	
Sur les risques de rivières	307,649 97	
		$503,165 7
Risques non expirés le 31 décembre 1864	39,709 00—542,872	
A déduire:		
Risques non expirés le 31 décembre 1865	63,313 00	
Primes remboursées le 31 décembre 1865	3,344 64— 66,687 64	
Montant net de primes le 31 décembre 1865		$476,184 00
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	$34,740 62	
Sur les risques de mer	75,222 [illegible]	
Sur les risques de rivières	66,285 36—176,245 [illegible]	
A ajouter: Réassurances	34,840 44	
Escompte de quinze pour cent	75,144 18	
Dépenses, taxes, etc, escompte en moins, et intérêt	31,186 14	
Profits et pertes, etc	131,365 00—449,435 [illegible]	
Perte sur l'actif		
Balance		$26,749 [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Placé en bons de la ville et de l'Etat		$ 64,265 00
Placé en actions de Banques et du Gaz		221,700 00
Prêts garantis		112,600 00
Dû pour primes		41,681 23
Primes dues et en voie de perception		18,492 [illegible]
Scrip de compagnies d'assurance mutuelle		79,600 00
Monnaie n'ayant pas cours		9,755 71
En caisse		169,862 [illegible]
Total de l'actif		$1,[illegible]

Les modifications sont une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

JAMES EDWARDS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 janvier 1866.

SAMUEL MYERS,

Deuxième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans.

L'intérêt de six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés sera payé à partir du 12 février prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John G. Gaines,	H. T. Lonsdale,
John C. Ricks,	Sumpter Turner,
E. J. Hart,	B. Bisso,
J. H. Stauffer,	J. B. Bree,
Henry Renshaw,	Thos. A. James,
Thomas Sloo.	J. C. Burrell.

19 janv—[illegible]

CONSULAT DE FRANCE.

AVERTISSEMENT—OCTOBRE 1866.

Sont avisés de se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent, ou à défaut leurs héritiers ou ayants-droit, suite ou renseignements sur le domicile ou l'existence des dites personnes ...

A	I
Antoine [illegible]	Imbert, Mme, née [illegible]
Amie, Jules	
André, Jules	L
B	Lausegrasse, Louis-Dominique
Béranger, François, originaire de la Ciotat	Levey, Philippe-David, alias P. L. Richard
[illegible]	Lemoine, Jean
Bonhomme-Tréville, Jules-Marie-Benjamin	Lenes, Paul-Jean
Broussard, Mme [illegible]	Luquet, Andre-François
Boutron, [illegible]	Laval, Eugène
Brière, Théodore-Eugène	Léon, [illegible], de la rue St-Jacques (Lot)
C	Lafargue, Léo
Chatard, Jean	M
Cenesset, Eugène-Henry	Martin, Mme Jean-Louis, née Julie Meier
Chassey, Jules, les époux	Monchesne, Alexandre, de la Mlle Ibéca (Jura)
Champon, Etienne originaire de [illegible] (Doubs)	Maréchal, Antoine
Carre, Mme, née [illegible]	N
Condere, Mme, née Gaillemette Mann	Nouvenmacher, Denis
D	O
Dreux, la famille, de Jefferson (Louisiane)	Olivero, Baptiste
Duguet de Livaudais, Henri, les époux	P
Ducasse, Jules, des Natchitoches (Louisiane)	Pérochain, Jean-Baptiste
Dieboldt, Eugène	Pigné, Pierre-Ambroise
Dupont, Jean-Charles	Perrin, Michel
F	Pesqué, E.
Frois, Théodore & Cie	Pinaud, [illegible]
G	Pieleras, Fortuné
Grandadam, François, originaire de St-Blaise (Vosges)	Prioré, chef d'orchestre
Guillon, Emile, boulanger	R
Grätschalk, Mme	Rasque, Bernard
Guichonnet, Claude	S
Giroux, Jean Baptiste-Alphonse	Schneider & Schreiber
Gayel, Théodore	Steffit, Maurice
Guillouzet, François, forgeron	Sourd, Mathieu
Garbet, François	T
	Thomas, Jean-Pierre, originaire de Blamont (Meurthe)
	Tatis, Mme, née Marie Riffaut
	V
	Voisin, Jean, marchand de vins

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (le dimanche excepté) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1er oct—

VENTES A L'ENCAN

Vente de Syndic.

JOSEPH KAISER contre ses CREANCIERS.

Troisième Cour de District [illegible], No. 21,[illegible]

Terrains de prix, améliorés et [illegible] le Premier et le Quatrième District de cette ville, et dans la ville de Jefferson et à Greenville.

PAR H. M. VAN SOLINGEN & C°.

H. M. VAN SOLINGEN, encanteur.

Bureau, rue Carondelet, No 28.

EN vertu de et conformément à un ordre de [illegible] rendu le 9 septembre 1866, et qui m'a été adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans la susdite affaire il sera vendu à la publique, à la Bourse des Négociants et des [illegible] SAMEDI, 13 octobre 1866, à midi, pour le compte des créanciers du dit insolvable, les propriétés foncières suivantes:

1. UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, avec les droits, voies, privilèges et dépendances, qui lui appartiennent ou [illegible]; le dit terrain est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Camp, Commerce, Magasin et Orange. Le dit terrain est désigné par le No 8, sur un plan dressé par B. F. Nicholls, architecte, en date du 11 avril 1849 et déposé, comme plan No [illegible], dans l'étude de J. B. Marks, notaire public en cette ville; il a au pied américain, 24 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain a été acheté par le dit Joseph Kaiser de A. Pheips, par acte passé pardevant J. R. Beard, notaire, le 21 décembre 1849. Les améliorations comprennent une maison à étage, à deux corps de logis.

2—DEUX CERTAINS TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 de l'îlet compris entre les rues Ste Marie, Fulton, St André et Rousseau. Les dits terrains ont chacun 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes et demie de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Ste Marie et Fulton, d'après un plan dressé par Kennett & [illegible], en date du 31 mars 1849 et déposé dans l'étude du curé de la paroisse de Jefferson. Les dits terrains ont été achetés par le dit Kaiser de A. Conrad et autres, par acte passé pardevant H. B. Cenas, notaire, en date du 22 juin 1852. Les améliorations se composent de bâtisses basses.

3—DEUX CERTAINS TERRAINS, avec tous les droits, voies et dépendances qui leur appartiennent, ainsi que les terrains sont situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues [illegible] Nouvelle, Levée et Waterworks, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le [illegible] octobre 1849 et déposé comme plan No [illegible] dans l'étude de J. R. Beard. Les dits terrains se touchent, et ils ont chacun 25 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Water et 25 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Levée; la profondeur entre la rue Water et la rue Levée, savoir: 115 pieds 7 pouces et 2 lignes du côté de terrain No 1 qui se rapproche le plus de la rue Nouvelle, 140 pieds 2 pouces et 7 lignes et demie sur la ligne qui sépare les terrains Nos 1 et 2 et 107 pieds 10 pouces et 8 lignes du côté du terrain No 3 qui se rapproche le plus de la rue Nouvelle; le tout en pied américain. Les dits terrains ont été achetés par le dit Kaiser, d'Augusta Roach, par acte passé pardevant J. R. Beard, notaire, en date du 12 octobre 1848.

4—UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Quatrième District de cette ville, et désigné par le No 1 de l'îlet No 7 sur un plan du Faubourg Livaudais dressé par B. Buisson, voyer, en date du 4 mars 1832 et déposé à l'étude de Carlile Pollock, notaire, le dit terrain forme le coin des rues Levée et Huitième; il a, en pied américain, 31 pieds 1 pouce de face à la rue Levée sur une profondeur de 102 pieds 2 pouces et 4 lignes à la rue Huitième, et 114 pieds 1 pouce sur la ligne qui le sépare du terrain No 12, ainsi que les droits, voies et servitudes, privilèges et dépendances appartenant audit terrain qui a été acheté par ledit Kaiser de T. H. Holdsworth et autres, par acte passé pardevant L. R. Kenny, notaire, en date du 20 mai 1851. Les améliorations comprennent des bâtisses.

5—UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, avec les droits, voies, servitudes et dépendances qui lui appartiennent. Ledit terrain est situé dans le Quatrième District de cette ville et désigné par le No 6 de l'îlet No 8, du Faubourg Livaudais, îlet compris entre les rues Huitième, Neuvième, Levée et Water. Ledit terrain a 31 pieds de face à la rue Huitième, sur une profondeur de 101 pieds 1 pouce sur la ligne qui le sépare du terrain No 5, de 101 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 7 et a [illegible] pieds 8 pouces à la ligne [illegible]. Ledit terrain a été acheté par le dit Kaiser de H. Moorhouse, en date du 2 mars 1844 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, notaire public. Le dit terrain a été acheté par le dit Kaiser, de Joseph Burke, par acte passé pardevant L. R. Kenny, en date du 14 avril 1844. Les améliorations comprennent une bâtisse basse.

6—UN TERRAIN, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, avec les droits, voies et privilèges qui lui appartiennent. Le dit terrain est situé dans le Quatrième District de cette ville, il est désigné par le No 5 de l'îlet No 8 et a 30 pieds de face à la rue Huitième, sur une profondeur de 102 pieds 2 pouces et 4 lignes à la ligne intérieure de la rue Huitième, entre lignes parallèles, et 101 pieds 1 pouce sur la ligne de démarcation, le tout en pied américain. Le dit terrain No 8 est compris entre les rues Huitième, Neuvième, Levée et Fulton, d'après un certain plan dressé par [illegible] en date du [illegible] mars 1844 et déposé dans l'étude de L. R. Kenny, notaire public. Le dit terrain a été acheté par le dit Kaiser [illegible]. Les améliorations comprennent une maison [illegible], en date du 5 août 1841.

7—UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Quatrième District de cette ville, [illegible] Joséphine, Adèle, Rousseau et Jersey, d'après un plan dressé par M. Keating, voyer, en date du [illegible] 1836 et déposé dans l'étude de W. H. Peters, notaire public. Le dit terrain a de face 21 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Joséphine sur 130 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, conformément au dit plan, avec trente cinq actions de la Banque des Citoyens, qui ont été achetées par le dit Kaiser [illegible] W. H. Peters notaire public. Les améliorations comprennent une maison basse d'un étage.

8—DOUZE TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, [illegible] privilèges et dépendances qui leur appartiennent, situés dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat et désignés par les Nos 1 à 12 [illegible] du Port Venus, au delà de la rue Water, entre l'avenue Napoléon et la rue Berlin, qui dits terrains, ensemble, ont chacun [illegible] pieds 10 pouces, [illegible] de face à la rue Water [illegible] augmentation par l'alluvion. Toutes les dimensions en mesures conformes à un plan lithographié [illegible]. Les dits terrains ont été achetés par le dit insolvable de R. Porcher, par acte passé pardevant L. H. Jarreau, notaire public, en date du 4 février 1858.

9—SEPT TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, toutes les droits, voies et servitudes qui leur appartiennent. Les dits terrains sont situés dans la ville de Jefferson, dans l'îlet No 25 compris entre les rues Austerlitz, Constantinople, Magazine et Live Oak, et sont désignés par les Nos 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 sur un plan de 1856 dressé par A. B. Pheips, voyer, en date du 16 février 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, notaire. Les terrains Nos 19 à 24, inclusivement, ont chacun 29 pieds de face à la rue Austerlitz, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles. Le terrain No 25 a 30 pieds de face à la rue Live Oak, sur une profondeur de 150 pieds. Le terrain No 25 a 30 pieds de face à la rue Live Oak sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles, le tout en pied américain. Les dits terrains ont été achetés par le dit insolvable de Joseph Kleiger, par acte passé pardevant S. Magner, notaire, en date du 21 septembre 1851. Les améliorations comprennent une maison simple et deux maisons "cottage", cuisines, etc. arbres, arbres fruitiers, etc.

10—TROIS CERTAINS TERRAINS, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, avec les droits, privilèges et dépendances qui leur appartiennent, lesquels terrains sont situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Chippewa, Fulton, Ste-Marie et St-André, et sont désignés par les Nos 3, 4 et 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 17 décembre 1851 et déposé à l'étude de H. B. Cenas, notaire. Les terrains Nos 3 et 4 ont chacun 30 pieds de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 118 pieds, entre lignes parallèles. Le terrain No 5 a la même façade de 30 pieds à la rue Fulton, sur une profondeur de 141 pieds, entre lignes parallèles. Le dit terrain No 3 a été acheté, par le dit insolvable, de M. O. Kennedy, administrateur, par acte passé pardevant H. B. Cenas, notaire, en date du 25 février 1852. Les terrains Nos 4 et 5 ont été achetés, par le dit Kaiser, de T. H. Kennedy et autres, par acte passé pardevant T. O. Stark, notaire, en date du 29 avril 1852. Les améliorations (derrière le terrain No 3) consistent en une maison à un étage et demi et une cuisine à étage.

11—DEUX CERTAINS TERRAINS avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 de l'îlet No 25, qui est compris entre les rues Ste Marie, Fulton, St André et Chippewa, d'après un plan dressé par H. Grant, voyer, le 2 juin 1847, et déposé, comme plan No 50, à l'étude de W. Christy, notaire, dans la liste des plans No 2. Les dits terrains se touchent, ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 118 pieds, entre lignes parallèles. Le dit terrain No 1 forme le coin des rues Ste-Marie et Fulton; il a été acheté, par le dit Kaiser, de B. Chew et autres, par acte passé pardevant W. Christy, notaire, en date du 30 décembre 1847. Les améliorations comprennent des maisons d'un étage et demi, avec cuisine à étage.

12—UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, avec les droits, voies et privilèges qui lui appartiennent, lequel terrain est situé dans le Quatrième District de cette ville, et désigné par le No 1 de l'îlet No 7 compris entre les rues Chippewa, Fulton, St Marie et St-André et a 30 pieds de face à la rue Fulton sur 142 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après le plan ci-dessus nommé, de C. A. Hedin, en date du 17 décembre 1851. Le dit terrain a été acheté, par le dit insolvable, le 23 avril 1856, à une vente faite conformément à un writ issued par la Troisième Juge de Paix, dans l'affaire J. Kaiser contre J. Brandenburg, No 6,073 du docket de la dite Cour.

13—UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, avec les droits, voies et privilèges lui appartenant, lequel terrain est situé dans le Quatrième District de cette ville et désigné par le No 7 du terrain compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Cypress et Florida Landing. Le dit terrain a 25 pieds 6 pouces de face au Florida Landing sur 120 pieds de profondeur, d'après le plan de C. A. Hedin, voyer, en date du 5 mars 1848 et déposé à l'étude de D. I. Ricardo, notaire public. Le terrain a été acheté par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 24 décembre 1866.

14—UN CERTAIN ILET situé dans la ville de Greenville, paroisse Jefferson, dans cet Etat, compris entre les rues Broadway, Ferdinand, Pine et Olivier et désigné, sur un plan dressé par Buisson, voyer, le 21 décembre 1838 et déposé à l'étude de W. J. Lewis, notaire, par le No 33. Le dit îlet a 300 pieds de face à la rue Pine, 380 pieds de face à la rue Broadway, 240 pieds de face à la rue St-Ferdinand et 340 pieds de face à la rue Olivier. Le dit terrain a été acheté par le dit insolvable, de Williamson Terry, par acte passé pardevant Richard Brennan, notaire public, en date du 8 avril 1854.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, aux livraisons—excepté les sept terrains de la ville de Jefferson, décrits en neuvième lieu et les conditions de la vente desquels sont comme suit: Ces sept terrains sont sujets à une hypothèque accordée par Joseph Hoffman, par acte passé pardevant E. Commagere, ci-devant recorder de la paroisse de Jefferson, le 7 avril 1856, en faveur des enfants mineurs dedit Hoffman, savoir: Barbara, Anna, Maria et Theresa Hoffman, issue de son premier mariage avec Barbara Klein, pour la somme de deux mille trois cents soixante-quinze piastres et soixante quinze cents, avec intérêt, sur ladite somme, à raison de cinq pour cent l'an, payable annuellement. Le capital est payable à la majorité desdites mineurs ainsi qu'il appert par ledit acte qui demeure joint au procès-verbal. Ledit intérêt est payé jusqu'en juin 1866. Ces sept terrains sont sujets à une hypothèque pour garantir deux billets tirés par Joseph Kreger par à son propre ordre, endossés par lui, datés du 4 juin 1864—chaque billet de trois cent trente cinq piastres et cinquante cents, payable respectivement le 4 juin 1878 et le 4 juin 1880, avec intérêt à raison de cinq pour cent l'an, de la date à parfait paiement, intérêt payable tous les ans, du 4 juin 1864. L'intérêt est payé jusqu'au 4 juin 1866. Ces sept terrains sont sujets à une hypothèque spéciale pour garantir le paiement de trois billets de Joseph Kaiser, faits à son propre ordre et endossés par lui, en date du 21 septembre 1864, chaque billet de $1200, payable respectivement le 21 septembre 1867, le 21 septembre 1868 et le 21 septembre 1869, avec intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date à parfait paiement. L'acquéreur de ces sept terrains sera autorisé à garder, comme partie du montant de l'adjudication, le montant des susdites dettes, garanti par hypothèque les desdites hypothèques jusqu'au jour de l'adjudication. Pour le reste du montant de l'adjudication, comptant sur livraison.

Les actes de vente, avec les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant J. F. Coffee, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 sept—22, oct 2, 13

Succession de J. M. Caballero.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No. 29,979.

Meubles de Bureau, Coffre forts, Bureaux, &c.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.

Salle d'encan, 36, rue Bienville.

VENDREDI, 12 octobre 1866, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 66 rue Vieille Levée, entre les rues Douane et Bienville, en vertu de et conformément à un ordre émanant de l'honorable John W. Thomas, juge de la 2me Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 septembre 1866, pour le compte de la dite succession, un lot de meubles de bureau consistant en partie, savoir:

Coffre forts, filtre, lavabo, table en dessus en marbre, porte-parapluies, bureaux double et simple, lampes à l'huile, tables, trucks, chaises en rotin, armoire, pendules, tabourets de bureau, railings, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 1er oct—6, 11, 13

INSURANCES.

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT OF THE

Crescent Mutual Insurance Company of New Orleans.

NEW ORLEANS, MAY 22, 1866.

The Trustees in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company, on the 30th day of April, 1866.

Fire Premiums	$392,131 71	
Marine	128,303 15	
River	566,449 50	
		$1,087,389 40
Amount of Earned Premiums		805,461 44
Losses paid and estimated		
Fire Losses	$24,492 16	
Marine	73,646 05	
River	248,563 34	
Paid discount in lieu of scrip	79,762 57	
Paid Taxes	5,192 34	
Paid reinsurances	61,407 21	
Profit and Loss, Interest, General Expenses, Stamps, less Discount, &c.	143,166 60	
		678,739 21
Net Profits		$257,701 23
Amount of Premiums to participate in Scrip Dividend		$404,711 00
The Company have the following Assets:		
Notes secured by mortgages		$ 60,445 00
Loans on pledge of stocks		39,934 46
Bills Receivable		51,188 51
Real Estate		60,000 00
Invested in Consolidated and City Bonds		70,000 00
Invested in Bank Stocks		97,300 00
Foreign and Domestic Scrip and Scrip Account		55,253 20
Vallette Dry Dock Company		1,875 00
Due for Premiums in course of collection		105,669 18
Cash on hand		257,430 52
		$947,169 30

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS,
City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 22d day of May, 1866.

G. H. BRAUGHN,
Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at 6 per cent. in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to their legal holders thereof, on and after the [illegible] day of July next.

The Board of Trustees have [illegible] a Scrip Dividend of SIXTY per cent [illegible]

[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

CHARLES BRIGGS, President.

J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 10th day of March, 1866.

EDMOND MEUNIER,
Third Justice of the Peace, for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have resolved to declare a Scrip dividend of thirty-five per cent on the net earned participating premiums for the year ending 28th February, 1866, for which certificates will be issued on and after the 2d day of July next.

The Scrip Certificates issued for the year 1859 will be redeemed, also 6 per cent. interest on all outstanding Certificates of Scrip will be paid on the second Monday of May, 1866, to the holders thereof, or their legal representatives.

CHARLES BRIGGS, President.
A. CARRIERE, Vice-President.
J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES.

Charles Briggs,	Archibald Montgomery
Ant. Carriere,	Henry J. Voss,
George A. Fosdick,	Jos. Jackson,
Moses Flicher,	E. Marques,
R. Brugier,	Alfred Dolbonde,
E. Cramer,	Charles Weisbaas,
Charles Lafitte,	A. Lacourt,
John S. Maunsell,	Frank Williams,
P. Anderson,	Thomas Byrne,
Alfred Kearny,	John Thornhill,
A. B. Montgomery,	W. A. Violett,
A. P. Prieur,	D. Piaggio,
A. P. Robbins,	Hugh McDonald,
George W. Dunbar,	Harlow J. Phelps,
F. F. Stockmeyer,	Wm. H. Pinckard,
Geo. W. Hynson,	Henry H. Bryan,
	S. L. Wooldridge.

N. O. Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

SIXTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Amount of Premiums unearned 1864		$74,772
Premiums received during the year ending 31st December, 1865.		
On Fire Risks	$196,129 37	
On Marine Risks	34,822 05	
On River Risks	67,688 41	
		291,641 73
Total Premiums		$376,414 73
Less Premiums unearned 31st Dec., 1865	$93,364 00	
Return Premiums	3,354 67	
		96,668 67
Net earned Premiums		$279,745 00
Losses—		
On Fire Risks	$54,429 00	
On Marine Risks	29,694 00	
On River Risks	51,746 19	
		$135,769 13
Taxes	13,179 13	
Reinsurances	5,625 00	
General Expenses, less interest accrued	13,471 77	
Interest on Scrips	21,936 00	
		185,781 07
Net Profit		$93,014 00
The Company have the following assets:		
Bills receivable for Premiums		$6,506 00
Notes secured by Pledge and Mortgage		113,546 38
Due for Premiums in course of collection		73,076 71
Gas Light Co. Stock, Louisiana State, City and other Bonds		161,000 00
Scrips of sundry Mutual Insurance Companies		102,099 00
Real Estate		26,314 45
Cash on hands		77,088 67
		$580,289 07
Less: Unclaimed interest on Scrips	4,633 30	
Interest payable on outstanding Scrips	21,936 00	
Claims unsettled	15,300 00	
		41,869 00
		$511,309 [illegible]

STATE OF LOUISIANA,

Parish of New Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that on this day, the 9th of January, 1866, before me, the undersigned, a Notary Public, in and for the parish aforesaid, personally appeared JULES TUYES, President, and J. W. HINCKS, Secretary, of the NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY, of New Orleans, who being duly sworn according to law, did depose and say that the above statement is just and true, and a correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President,
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 9th day of January 1866.

P. CHAS. CUVELLIER, Notary Public.

The Board of Directors have resolved to declare a Scrip Dividend of Thirty per cent, on the net earned premiums of the Company, for the year ending 31st December, 1865, for which certificates will be issued on and after the 2d day of April next.

The interest, of six per cent, due, on the outstanding certificates of profit, will be paid to the holders thereof, or their legal representatives on and after the second Monday of March.

—DIRECTORS—

A. Rochereau,	J. M. Caballero,
G. W. Babcock,	Wm. Steven,
George Urquhart,	Joseph Reynoodt,
J. A. White,	Charles Lafitte,
W. F. Vredenburg,	J. M. Lapeyre,
T. Bailly Blanchard Jr.,	Jules Tuyes.

jan10 2m4

Merchants' Mutual Insurance Co.

OF NEW ORLEANS.

TWELFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement

Premiums received during the year ending 31st May, 1866, including unearned premiums of the previous year:		
On Fire Risks		$966,168 00
On River Risks		471,133 02
On Marine Risks		347,232 22
Total premiums		$1,784,534 22
Less premiums unearned on 31st May, 1866		$231,315 00
		$1,553,219 22
Return premiums		35,169 36
Net earned premiums 31st May, 1866		$1,518,069 64
Losses paid during the year		
On Fire Risks	$342,862 16	
On River Risks	269,530 80	
On Marine Risks	331,522 84	
Total losses	$963,635 84	
Taxes	30,364 17	
Reinsurance and profit loss	175,885 59	
10 and 15 per cent return	70,270 76—1,000,163 36	
		$428,366 28
Add interest, less expenses		2,540 27
Net Profit		$451,606 55
Net earned premiums 31st May, 1866		$1,518,069 64
Less amount on which ten or fifteen per cent have been returned		577,935 00
Amount participating in profit		$940,134 64
The Company have the following assets:		
Cash on hand		$205,450 97
Real Estate		167,091 25
City Bonds		95,134 00
Gas Light Stock		5,600 00
Notes secured by mortgage		506,515 71
Notes secured by pledge		54,377 13
Bank Stocks		179,780 00
Bills receivable		119,197 44
Premiums in course of collection		119,236 80
Scrips of Mutual Companies		46,700 00
Louisiana State Bonds		1,700 00
Stock Levee steam Cotton Press		5,000 00
Stock Vallette Dry Dock Company		4,375 00
		$1,604,089 35
Less—Unclaimed interest due on scrips	$31,578 00	
Interest payable in July next on all outstanding scrips	54,169 36—85,647 44	
Scrip of 1856 redeemable in July next	185,663 00	
Unearned premiums on 31st May, 1866	231,315 00—542,745 44	
Net assets		$1,061,343 91

STATE OF LOUISIANA,

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that on the 5th day of June, 1866, before me, the undersigned, a Justice of the Peace in and for the Parish aforesaid, personally came and appeared JOHN PEMBERTON, President, and PAUL FOURCHY, Secretary of the Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans, who, being duly sworn, according to law, did depose and say that the above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

JOHN PEMBERTON, President.
PAUL FOURCHY, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 5th day of June, 1866.

PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 5th of June, 1866, it was resolved to declare a scrip dividend of 40 per cent. on the net earned participating premiums for the year ending on the 31st May, 1866, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay on and after the second Monday in July next, the balance due on Scrip issue of 1856, and six per cent. interest in common currency on all outstanding scrips of the Company.

DIRECTORS

Ed. Dupassour,	John Pemberton,	David McCord,
P. Mengere,	Pierre Pouts,	S. Z. Relf,
L. F. Generes,	M. Puig,	J. J. Fernandez
J. Morgan Hall,		Chas. Fleury.

INSURANCES.

Sun Mutual Insurance Company

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE CO., New Orleans, 61 Camp street.

TENTH ANNUAL STATEMENT

FOR YEAR ENDING DECEMBER 31, 1865.

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1865, viz:		
On Fire Risks	$130,063 73	
On Marine Risks	65,122 67	
On River Risks	307,649 97	
		$503,163 27
Unterminated Risks, December 31, 1864	39,709 00—542,872 2	
Unterminated Risks, December 31, 1865	63,343 00	
Return Premiums Dec 31, 1865	3,344 64—66,687 64	
Net Earned Premiums December 31, 1865		$476,184 00
Losses paid during the same period, viz:		
On Fire Risks	$34,740 62	
On Marine Risks	75,222 21	
On River Risks	66,282 56	$176,245 68
Reinsurances		34,840 44
Fifteen per cent Discount		75,144 18
Expenses, Taxes, etc, less Discount and Interest		31,186 14
Profit and Loss, etc., loss on Assets		131,365 00—449,435 24
Balance		$26,749

The Company have the following assets, viz

Invested in City and State Bonds	$64,265 [illegible]
Invested in Bank and Gas Stocks	221,700 00
Loans on Pledge	112,600 00
Bills receivable for Premiums	41,681 23
Premiums Due and course of Collection	18,492 [illegible]
Scrip of Mutual Insurance Companies	79,600 00
Uncurrent Funds	9,755 71
Cash in Bank	169,862 [illegible]
Total amount of assets	$1,[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

THOMAS SLOO, President.
JAS EDWARDS, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans

Sworn to and subscribed before me, this seventeenth day of January, 1866.

SAMUEL MYERS,
Second Justice of the Peace in and for the Parish of Orleans.

The Interest of SIX PER CENT. on the Outstanding Certificates of Scrips will be paid on and after the 12th day of February next.

THOMAS SLOO, President.
JNO. G. GAINES, Vice-President.
JAMES EDWARDS, Secretary

DIRECTORS

Jno. G. Gaines,	H. T. Lonsdale,
John C. Ricks,	Sumpter Turner,
E. J. Hart,	B. Bisso,
J. H. Stauffer,	J. B. Bree,
Henry Renshaw	Thos. A. James,
Thos. Sloo	J. C. Burrell.

Citizens' Mutual Insurance COMPANY.

OFFICE, No. 3 CARONDELET STREET, New Orleans, December 1, 1865.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement of premiums received for the year ending November 30, 1865 ... $220,611 50

Fire Premiums	$142,505 [illegible]	
Marine Premiums	54,773 42	
River Premiums	23,232 43	
Less Unterminated Premiums	28,363 00	
Returned Premiums	1,273 86— 29,661 36	
Earned Premiums		$190,949 62
Losses paid, viz:		
On Fire Risks	$36,218 87	
On Marine Risks	31,150 17	
On River Risks	16,736 72	
	$84,115 46	
Reinsurance	8,749 82	
Fifteen Per Cent Returned	19,754 54	
United States State and City Taxes and Licenses	10,079 82	
All Expenses, Profit and Loss, Interest on Scrip less Discount and Interest	26,702 70—142,399 34	
Net Earned Participating Premiums		$48,550
Company have the following Assets, viz:		
Due for Premiums in course of collection		$41,694 19
Bills Receivable for Premiums		27,267 [illegible]
Invested in Railroad Stocks		32,311 00
Invested in Bank Stocks		71,451 80
Invested in Scrips of Mutual Insurance Companies		72,522 00
Loans on Pledge		10,477 70
Loans on Mortgage		15,587 43
Cash on hand		39,098 62
		$341,224 64

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

O GAILLARD, President.

H. CASTAREDE, Secretary.

STATE OF LOUISIANA
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 15th day of December, 1865.

SAMUEL MEYERS,
Second Justice of the Peace in and for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have resolved to pay Six Per Cent. Interest on the outstanding Certificates of Scrip on and after the 9th day of February, 1866, and have further declared a Dividend of Twenty-Five Per Cent. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending 30th November, 1865, for which certificates will be issued on and after the second Monday in February next.

TRUSTEES

J Lorber,	J Lemore,	D'que Bouligny,
A H D'Meza,	John Gauche,	Omer Gaillard,
A. Miltenberger,	J A Bouse,	T Avendano
A Bidault,	A Marques,	Jos A White,
	A Vavid De Grey	

UNION INSURANCE COMP'Y

OF NEW ORLEANS.

NINTH ANNUAL STATEMENT of the Union Insurance Company, published as required by law and their Charter

Amount of premiums received during the year ending April 30th, 1866		
Premiums on Fire Risks		$122,397 94
River		81,721 25
Marine		58,328 79
		262,447 98
Less Return Premiums		28,435 44
		234,012 44
Unearned Premiums April 30th, 1865		32,276 30
		$266,388 74
Paid Losses during the year viz:		
Fire Losses	$23,615 73	
River Losses	24,376 66	
Marine Losses	35,411 43	
Total Losses	$83,398 62	
Reinsurances	7,646 39	
Expenses, Interest on Scrip and Profit, Loss account less Discount and Interest Account	74,391 35	
Taxes and Internal Revenue	7,064 72	
Fifteen per cent Returned	30,394 87	
Reserved for unterminated Risks	29,647 12—233,071 44	
Nett Profits		$41,029 30
The Assets of the Company are		
Capital Stock Notes		$129,129 30
Loans secured by Mortgage		6,786 [illegible]
Loans secured by Pledge		57,938 [illegible]
Bills Receivable for Premiums		29,295 [illegible]
Due for Premiums		[illegible]
Stocks, Bonds and other securities		127,693 [illegible]
Cash		61,724 [illegible]
Individual accounts for premiums		29,276 [illegible]
Real Estate		19,507 [illegible]
		$429,330 31

The above statement is a correct transcript from the books of the Company

A. CHIAPELLA, President.

J. M. CRAWFORD, Secretary

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this Ninth day of May, 1866.

S. MAGNER, Notary Public.

The Board of Directors have declared a dividend to the Stockholders of Sixteen 65-100 dollars per share. Said dividend to be placed to the credit of unpaid Stock account. They have further resolved to pay Six per cent. interest on the outstanding certificates of Scrip, to the holders thereof, on and after Monday, 14th inst.

The Company continues to insure against the perils of the seas, rivers and loss or damage by fire, at the current rates of premium, and return Twenty per cent cash to parties insuring.

—DIRECTORS—

J. H. Etmer,	L. F. Generes,
A. Chiapella,	E. W. Ogden,
R. W. Adams,	W. B. Schmidt,
C. Kohn,	J. J. Fernandez,
J. A. Seignouret,	A. Castin,
Jno. J. Adams,	J. Goldstein,
Victor Berthe,	C. Blessum.

S. Saloy. my10 ly

LEGAL NOTICES.

Succession of Joseph Gras.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—No 27 14.—Notice is hereby given to the creditors of this estate and to all other persons herein interested, to show cause within ten days from the present notification (if any they have or can) why the account presented by the testamentary executor of this estate should not be homologated and approved, the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court.

oct3 8 11 P. R. O'RORKE, Clerk.

Succession of Patrick Wood.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS No 27,133—Notice is hereby given to the creditors of the succession of Patrick Wood, deceased, to make themselves known, and to present an account of their respective claims and the titles by which they are established, to me, the undersigned, Administrator of the said succession or to Miles Taylor, my attorney at his office over the Bank of New Orleans, corner of St Charles and Union streets. PATRICK KELLY,

oct2 6 11 Administrator.

Succession of Otlof Soderling

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. 27,306—Whereas J. P. Rumbel has petitioned the Court for letters of curatorship on the vacant estate of the late Otlof Soderling, deceased, intestate. Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause, within ten days, why the prayer of the said petitioner should not be granted.

By order of the Court.

oct7 12 15 P. R. O'RORKE, Clerk.

Succession of François Penot.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—Whereas Charles Penot has petitioned the Court for letters of administration on the vacant estate of the late François Penot, deceased, intestate. Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause within ten days, why the prayer of the said petitioner should not be granted.

By order of the Court.

oct7 12 15 P. R. O'RORKE, Clerk.

E. J. F. Froidevaux vs. His Creditors.

STATE OF LOUISIANA—FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—No. 17,673.—Notice is hereby given to the creditors of the insolvent, and to all other persons interested, that the cession of the insolvent's property has been accepted by the Court for the benefit of his creditors, and that a meeting of said creditors will take place at the office of Antoine Bardusquie, Esq., Notary Public, in this City, on TUESDAY, the 16th day of October, A. D. 1866 at 10 o'clock A. M., for the purpose of deliberating on the affairs of said insolvent, that in the meantime all judicial proceedings against his person and property are stayed, and that A. Robert, Esq., is appointed to represent the absent creditors.

By order of Court.

Clerk's Office, New Orleans, September 12th, 1866.

J. F. DICK,
sep13 3t3 3d Deputy Clerk.

Alfred A. Fuselier, vs. His Creditors.

STATE OF LOUISIANA—FIFTH DISTRICT Court of New Orleans—Notice is hereby given to the creditors of Alfred A. Fuselier, that the cession of his property has been accepted by the Court for the benefit of his creditors, and that a meeting of said creditors will be held before P. C. Cuvellier, Esq., notary public, on THURSDAY, the 8th of November, 1866, at 10 o'clock, a. m. to take into consideration and deliberate upon the affairs of the insolvent and in the mean time all the judicial proceedings against his person and property be stayed, and that it is further ordered that E. Hunt attorney at law, be appointed to represent the absent creditors herein.

By order of the Court.

New Orleans, October 3d 1866.

A. D. BERNOUDY,
oct3 Dep'y Clerk.

Seamstress Wanted.

A GERMAN FAMILY residing ten hours from New Orleans, in Mississippi, on a beautiful country place, desires a good SEAMSTRESS immediately. She must be a plain, quiet and decent girl or woman, and be able to cut and sew well; also, to work on the sewing machine. Enquire, for the next three days, at Messrs. HENRY VALETON & CO.

oct5 3t No. 77 Bienville street, from 10 to 12 o'clock

J. A. CASADAVANT,

SURGEON DENTIST

NO. 196 CANAL STREET.

BETWEEN BURGUNDY AND RAMPART STS

HE continues to perform all operations in Dental Surgery in the most scientific manner. Consultations in French, Spanish and English.

sept 1tf

A Card.

THE undersigned, Treasurer of the Opera House, hereby cautions subscribers for the season against settling for the amounts until he himself calls on them for their notes.

A. GUERIN,
oct5 3t Treasurer of the Opera House.

Coal! Coal! Coal!

PITTSBURG for family use, ANTHRACITE for Restaurants, Hotels, &c., COKE at Gas office prices. Delivered at any part of the city, by

D. STICKNEY,
sep27 1m No. 8 Carondelet street.

AUCTION SALES.

S. GUINAULT'S SALES.

[illegible] District Court of New Orleans [illegible] Louis Sammer and uis. vs. Eliza [illegible], wife of Joseph W. Gerard and [illegible]

BY S. GUINAULT, Auctioneer.

Office corner of Exchange Alley and Bienville street.

WILL be sold at auction on SATURDAY, Oct. [illegible] [illegible] at the Merchants and Auctioneers Exchange, on Royal street between Canal and Customhouse streets, by virtue of a judgment rendered in this suit by the said Court, on the 19th of June, [illegible]

[illegible]

Succession of Sophie Peyroux, Widow of Jean Icard No. 27,216.

BY S. GUINAULT, Auctioneer

Office, corner Exchange Alley and Bienville street.

SATURDAY, 27th October [illegible]

[illegible]

Succession of Marie Rose Labat.

BY S. GUINAULT Auctioneer

Office, corner of Bienville and Exchange Alley

ON SATURDAY [illegible]

[illegible]

Succession of Julien Maury.

By S. GUINAULT, Auctioneer

Office [illegible] street and Exchange Alley

ON SATURDAY [illegible]

[illegible]

ALF. BOULIGNY'S SALES.

Valuable Tract of Land in the Third District.

SUCCESSION OF MRS. HENRIETTE LANDREAUX, LATE WIFE OF JEAN COMMUNY.—No. 27,[illegible]

BY ALFRED BOULIGNY, Auctioneer.

Office No. 8 Carondelet street.

WILL be sold at public auction, on SATURDAY, [illegible]

[illegible]

Terms and conditions—Five thousand dollars cash [illegible]

Carpet Warehouse,

17........CHARTRES STREET........17

LATELY RECEIVED—CARPETINGS of all kinds and qualities.

FLOOR OIL CLOTHS of all qualities, for Rooms, Halls, Stairs, etc.

CURTAIN MATERIALS. Lace Curtains, Cornices, Bands, in great variety, Window Shades, Hair Cloth, Crumb Cloths, Table and Piano Covers, China and Cocoa Mattings of all widths.

oc17d A. BROUSSEAU & CO.

Paris Universal Exhibition—1867.

HAVING been appointed by his Excellency Gov. Wells Agent and Commissioner to represent the interest of the State of Louisiana at the UNIVERSAL EXHIBITION at Paris, in 1867, I respectfully inform all residents of this State desirous of exhibiting Machinery or Produce etc., at the above Exposition that I will impart all information within my reach, and facilitate the forwarding of packages to the place of destination. If addressed on the subject. Apply at Mechanic's Institute Senate Chamber, from 12 M. to 2 P. M.

EDWARD GOTTHEIL,
Agent and Representative Paris Universal Exposition, 1867.

PONTCHARTRAIN RAILROAD.

SPRING AND SUMMER ARRANGEMENT.

ON and after SUNDAY, April 1st, 1866, the trains on this road will leave as follows:

Departure of Cars.

FROM CITY END.		FROM LAKE END.	
4 o'clock A. M.	horse car.	5½ o'clock A. M.	st'm trai
6	st'm train	7	
7½		8½	
8½		9½	
10½		11½	
12	M.	1	P. M.
2	P. M.	2½	
3		3½	
4		4½	
5		5½	
6		6½	
7		7½	
8		8½	
9		10	horse car.

☞ Fare to and from the lake, same day, 25 cents.

☞ Passengers for Gentilly Station must notify the Conductor prior to the departure of the train. Fare 15c. each way.

GEORGE PANDELLY,
General Superintendent.

PRIVATE DISEASES.

MR. E. GAUDOZ, Druggist, from Paris, informs the public that he has returned from France, and can be consulted, daily, at his Drug Store, corner Conti and Burgundy streets, where he attends, as heretofore, to the treatment of Chronic, Private and Cutaneous Diseases. The most dangerous cases of Syphilis Ulcers, Sores, Eczema, Eruptions, Pimples, Itching, Rosy Drops, Speckles, Chronic Gonorrhoea, Gleets, Oozings, Chlorosis, the Whites, and all diseases of the Genito Urinary organs, of both sexes, are most successfully treated. Consultation hours, from 8 o'clock, A. M., to 5 P. M.

Dr. Ricord's Opiat and Injection.

THE above Preparations are the only ones used by Dr. Ricord for the rapid cure of Gonorrhea and Gleet. For sale by

E. GAUDOZ,
corner Conti and Burgundy sts

AUCTION SALES.

G. DE FERIET'S SALES.

SUCCESSION OF FRANÇOIS MOREAU.

Valuable Building Lots in Third District.

BY G. DE FERIET, Auctioneer.

Office, No. 8 Royal street.

TUESDAY, October [illegible], at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Custom-house streets, will be sold at public auction, by virtue of an order of the Honorable the Second District Court of New Orleans (Court docket No. —), the following described property, belonging to said succession—

SIX LOTS OF GROUND [illegible]

[illegible]

Succession of J. H. Domingon, No. 19,321, Second District Court.

BY G. DE FERIET, Auctioneer

Office No. 8 Royal Street.

THURSDAY, October 18th, 1866, at 12 o'clock, at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street, will be sold at public auction, by virtue of an order from the Hon. the Second District Court of New Orleans, dated September [illegible] 1866 the following described property, viz.:

A CERTAIN LOT OF GROUND, in the Second District [illegible]

[illegible]

JOHN L. LARESCHE'S SALES.

Succession of Antoine Debat.

BY JOHN L. LARESCHE, Auctioneer.

Office—Nos. 21 and 23 Conti street.

BY virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans [illegible]

[illegible]

A FRAME HOUSE having two good rooms, [illegible]

[illegible]

JUDICIAL SALES.

Citizens Bank of Louisiana vs. Robert H. Dacy

THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

Arthur Olivier, Agent vs. George Ernest Joseph Lecy.

FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS [illegible]

[illegible]

Terms—Cash on the spot.

HARRY T. HAYS,
sep [illegible] Sheriff of the Parish of Orleans.

United States Marshal's Monition.

Richard Dunn vs. Steamship Reindeer, her tackle, boats, apparel and furniture

IN THE UNITED STATES DISTRICT COURT [illegible]

[illegible]

United States Marshal's office, New Orleans, first day of October, 1866.

CUTHBERT BULLITT,
U S Marshal.

Wm. Hy. Lippert vs. Schooner Lizzie, her Tackle, &c., &c.

IN THE UNITED STATES DISTRICT COURT [illegible]

[illegible]

CUTHBERT BULLITT,
United States Marshal.

INVITATION TO

Photographers and Horticulturists in Louisiana

FOR CONTRIBUTIONS TO THE

PARIS UNIVERSAL EXHIBITION.

THE Imperial Commission of the Paris Universal Exposition proposes to form a DIORAMA VEGETAL in the Palace Gardens for the exhibition of Drawings and especially Photographic Pictures of remarkable curious useful and interesting vegetable, of which living specimens cannot be obtained. Also pictures of forest, landscape, or scenery, and where they are produced.

I call the attention of Photographers and Horticulturists and those who take an interest in the Botany of the State of Louisiana to prepare such PLANTS and SAMPLES OF VEGETATION as are native to the State in the manner set forth in the Circular of Monsieur LE PLAY, Imperial Commissioner of the Paris Universal Exhibition.

Professors of the New Orleans Academy of Sciences, Professors of Drawing and heads of institutions of learning where Drawing is taught, are likewise respectfully invited to cooperate in furtherance of the enterprise.

EDWARD GOTTHEIL,
State Commissioner Paris Universal Exposition, 1867.

Circular.

The Imperial Commission, in organizing the exposition of living vegetable products in the park of the Champ de Mars, desires to represent as far as possible such plants as cannot be exhibited here, owing to their development complete and in their natural ranges [illegible]

[illegible]

The Mechanics' and Agricultural FAIR ASSOCIATION OF LOUISIANA.

AT a special meeting of the Board of Directors, held at the Mechanics' Institute on the 12th instant, it was unanimously resolved that the first Grand Fair of this Association be held at the Fair Grounds, city of New Orleans, commencing on the TWENTIETH OF NOVEMBER ensuing.

Inventors, manufacturers, agriculturists, stock-raisers and others from any portion of the United States, desirous of being represented in the exhibition, can obtain full information by addressing the officers of the Association.

LUTHER HOMES,
Secretary and Treas.
I. N. MARKS, President.

C. H. SLOCOMB, Chairman of the Committee on Fair Grounds.

Succession of Jean Ladebat.

ALL persons having claims against this succession are hereby requested to present the same, either to A. Robert, Esq., the attorney of the estate, Exchange Alley, No. [illegible], or to H. [illegible] attorney of the heirs, same alley, No. 30. sep20 tf

PETER TOTANS, 89 Fulton street, N. Y.

DEALER in Ivory. Has constantly on hand a large Stock of Billiard Balls of every size. Cloth Cues and Trimmings, and everything appertaining to the billiard business. Martingale Rings, Pool Checks, Keno Balls, Chess Men, Backgammon Checkers, &c. Canes and Cane Handles, and Ivory in general. Also, Orders promptly attended to. Factory corner Sydam street and Myrtle Avenue, Brooklyn, New York. [illegible]

Removal.

THE office of the New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad has been removed to No. 99 Canal street, near Old Levee street.

GEO. W. SQUIRES,
Secretary.

JACOB OTT, Carpenter

Special attention given to REPAIRING of STORES and DWELLINGS.

Cisterns Made and Repaired.

☞ Orders left at 26 Tivoli Circle, or at L. DURAND corner Toulouse and Chartres streets, promptly attended to.

MISCELLANEOUS.

Public Lands in Southern States.

A Washington special of the Chicago Times of the 3d says:

The law of June 21, 1866, providing for the disposal of the public lands in the Southern States for homestead settlement is now being printed, with instructions. The first section of the act provides for the disposal of the public lands in the States of Alabama, Mississippi, Louisiana, Arkansas and Florida for homestead settlement only, according to the provisions of the original homestead act of May 20, 1862 and the amendatory act of March 1, 1864, and restricts entry to 80 acres, held at $1.25 per acre, half that quantity of double minimum land. This restriction as to quantity continues until the expiration of two years from the date of the act, and entries after that will be allowed as provided for in the original law, and the act amendatory thereof, unless otherwise ordered by Congress. In lieu of the fee of $1 required by the act of 1862, to be paid at the time of entry, $2 must be paid when the patent is issued.

The benefits of the act are extended to all citizens of the United States, without distinction as to race or color.

The above provisions have special application to the States mentioned, whilst the second section of the act is of general application to all the States and Territories, and provides that until the 1st of January, 1867, no applicant shall make affidavit that he has not borne arms against the United States, or given aid and comfort to its enemies. The law has a further general application in this, that the fee is reduced to $5 when the entry shall not embrace more than 80 acres, at $1.25 per acre. The provisions of the acts of 1862 and 1864, except as modified by the act of June 21, 1866, are made a part of the last-mentioned act.

Defence of the U. S. Minister to Vienna.

To the Editor of the Herald:

137 LEXINGTON AVENUE, near 13th Street, New York, Sept. [illegible] 1866.

In your impression of Thursday the 27th inst. I observe a statement that "a petition is receiving numerous signatures in Vienna asking for the recall of Mr. Motley, United States Minister, on account of neglecting the interests of American citizens there." I think this must be an error, and that it ought to be promptly corrected. Of Mr. Motley's kindness to Americans in Vienna I have had sufficient proofs during many years residence in his near neighborhood, and could strengthen it by the testimony of several persons now in or near New York city. As there are never in Vienna more than a few American citizens at a time, I cannot understand whence come the numerous signatures, or what kind of Americans could wish to remove from his post a person who in every way reflects so much credit upon his country, and whose influence only the other day prevented the Austrian government from sending troops to Mexico. I assure you, sir, that the maintenance of Mr. Motley in his post is regarded by every American, as well as by every other person I have seen at home and abroad, as highly desirable for the interests of our country and as equally honorable to himself, the United States and the administration of President Johnson. I have the honor to be, sir, your obedient servant,

THEODORE S. FAY

FEMALE COMPOSITORS.—The *Field and Fireside*, published at Raleigh, N. C., has all its types set by female compositors. Speaking of the subject, the *Field and Fireside* says:

The ladies employed in this office are some of the many in the South upon whom the disasters of the war fell with a heavy hand. They are all well educated and accomplished, and belong to as good families as any in the city. At 4 o'clock their day's duties end; then they go home to dinner, are ready for an afternoon walk or call, and we doubt not that many a young gentleman, who, desiring an evening among bright eyes, pretty faces, good music, etc., is often astonished if not made to feel small by the own lack of posting at the thorough familiarity which these ladies evince in all matters pertaining to current literature. He does not trouble himself to ascertain where and how they read so much; it is enough for him that they can lead him in conversation upon almost any topic.

If these ladies deign to touch, with their rosy finger tips, the hand of any of their gallants, (which we very much doubt,) we are inclined to the opinion that many a time the mental ejaculation has suggested itself, "what pure white hands she has!" It is not generally known that there is a strong bleaching quality in types and printing offices, and that there is no process by which one's hands can be made whiter than in a composing room.

Another Social Problem.

The San Francisco *Mercury* as follows gives a grave picture of the increase of the Chinese as a class, and of the effect of their presence on the prosperity of a community

We were informed, a month or so ago, that a person had arrived in this city from New Orleans to make arrangements for the transfer of three hundred Chinamen to work on Southern plantations, and as all such persons need [illegible] and [illegible] as are allowed by the Civil Rights Bill so far as Congress can give, we may look for a day when the colored people will be outstated for the labor of the white basin of the Atlantic States.

These coolies, for such they are, are a dense, [illegible] to any community in which they are domiciled. They are active and industrious, it is true, good copyists (specimens of comprehension, and quick intelligence), but they are not a savory, and [illegible]. They are [illegible] a race, and merchandise, to be parcelled out in the labor market with no other condition than the supply of their annual wants and their return [illegible]. Very few of them are [illegible] to work on their own account, and after the expiration of their term of service, and after death their bones are picked up and transported to the Flowery Kingdom annually.

There are several companies trading [illegible] in real or assumed names, engaged in the [illegible] and export to and from this city. The Chinese population of California may be set down at about [illegible], but it may not be one way or [illegible] or a large heathen population in a State which casts a little over one hundred thousand votes, or about ninety thousand votes [illegible] cast in 1866. The reduction of fifteen thousand votes in two years, and in a new State which offers unprecedented inducements, affords indisputable proof that the Mongolian, like the African race, is repulsive to the Caucasian, and we know that the vast majority of voters in this coast, of all conditions of life, are desirous to return "home" as soon as they can.

EUROPE.

France—The Emperor's Circular—The Oracle of the Tuileries on the Aggrandizement of Prussia and Italy.

The important French circular note referred to through the Cable some days since, is spoken of by the English press as being of the highest importance, and its authorship is attributed to the Emperor. Both the *Times* and the *News* agree in the opinion that Napoleon [illegible] to [illegible] thoughts against the independence of Belgium or Switzerland.

The semi-official North German *Gazette*, of Berlin, says the words in reference to military reorganization for the defence of French territory, must not be considered as a menace. The Prussian people are every day becoming more persuaded that Prussia and France is the only way of solving European questions in the sense of natural progress and civilization.

After showing that the recent changes in Europe are favorable to France, the circular proceeds:

"The coalition of the three Northern Courts is broken up. The new principle ruling in Europe is the liberty of alliances. Aggrandized Prussia secures the independence of Germany.

"France will not feel disposed to oppose or to regret the work of assimilation which has just been accomplished, and to subordinate to feelings of jealousy the principles of nationalities which represent and profess regard for the people.

"By imitating France, Germany has taken a step which draws her nearer to us. Notwithstanding unreflecting susceptibilities, Italy has equally drawn nearer to us in ideas, principles and interests. The September Convention, which secures the Pontifical interests, will be loyally carried out. Second class naval forces are arriving in the Baltic and the Mediterranean, which assures the liberty of those seas.

"Austria, relieved of her Italian and German leanings, and no longer employing her forces in barren rivalries, but concentrating them upon the east of Europe, still represents thirty-five millions of souls, whom no hostile interests separate from France.

"By what singular reaction of the past upon the future shall public opinion see, not the allies, but the enemies of France, in nations liberated from a past that was hostile to us, and now called to enter upon a new existence, guided by principles which are our own, and animated by the sentiments of progress which form the pacific link of society.

"In Europe, more strongly constituted and more homogeneous by better defined territorial divisions, is a guarantee for the peace of the continent, and is neither a peril nor an injury to our nation. France, with Algeria, will soon number 40,000,000 inhabitants. Germany, [illegible], of whom 29,000,000 will be in the Confederation of the North, and 8,000,000 in that of the South. Austria, 35,000,000. Italy, 26,000,000. Spain, 18,000,000.

"What is there to disquiet us in this distribution of European forces?" An irresistible power—can we regret it?—impels the people to unite themselves in grand masses, and is causing the disappearance of secondary States. The tendency springs from a desire to place general interests under the most efficacious of guarantees. Possibly it is inspired by a kind of providential foresight of the destinies of the world. While the old populations of the continent increase slowly in their restricted territories, Russia and the Republic of the United States may each, in the next hundred years, number a hundred millions of men. Although the progress of these two great Empires is not for us a subject of solicitude, while, rather, we applaud their generous efforts in favor of oppressed races, it is for the interest of the nations of Central Europe not to remain broken up into little States, without either force or public spirit."

The circular proceeds to demonstrate that the Emperor was right in accepting the part of mediator. On the contrary, he would have disregarded his high responsibility by violating the neutrality promised and proclaimed, had he suddenly plunged into the risks of a great war, one of those wars which arouse the hatred of race, and in which whole nations meet in conflict.

"The Government," continues the circular, "comprehends the annexations dictated by the absolute necessity of uniting to a country populations having the same manners and the same national spirit. It naturally desires those territorial aggrandizements which would not affect its powerful cohesion, but must always labor for its moral and political aggrandizement, using its influence on behalf of the great interests of civilization. Nevertheless, the results of the late war teach an important lesson, and show the necessity which exists for the defence of our territory, and for perfecting without delay our military organization. The nation will not fail in this duty, which can not be regarded as a threat by any. In conclusion, the circular considers the political horizon to be free from any threatening contingencies, and expresses a belief in a lasting peace.

A New York correspondent of the Albany [illegible] relates: A handsome orphan work girl had been for some time courted by a journeyman hatter. One day she pressed him to marry, as she had received disrespectful proposals from a rich lawyer. "There is my hand," said she; "marry me directly." The lover, highly indignant at the attorney, was too glad to obey the direction. The marriage took place at the residence of the bride. The evening before the wedding, however, the bride groom told Mary Elizabeth that he had a secret to tell. He was not a journeyman hatter, but one of the richest men in the city of Boston, and said he would take her the next day to the beautiful country seat in the suburbs of the modern Athens, which he had inherited from his father and mother, for he, indeed, was an orphan like his bride, too. Mary Elizabeth. He had seen her at Barnum's Museum, and resolved to make her his own when convinced of her worthiness.